



MUSÉE DE LA
CIVILISATION
Québec 

Le 4 décembre 2019

Monsieur,

En réponse à votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels reçue le 14 novembre 2019, concernant tous les courriels transmis par deux employés du Musée de la civilisation, à savoir Dany Brown et Sylviane Morrier à l'adresse suzanne.marchand@misp.gouv.qc.ca ainsi que tous les courriels reçus par ces derniers de cette même adresse, vous trouverez ci-joints les courriels complémentaires à ceux qui vous ont déjà été transmis en réponse à l'une de vos demandes antérieures.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Nous joignons en annexe une note relative à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Sylviane Morrier



16, rue de la Barricade
Québec (Québec)
G1K 8W9 Canada
418 643-2158
mcq.org

Kebbas, Nassima

De: Brown, Dany
Envoyé: 4 juillet 2019 07:48
À: SUZANNE MARCHAND
Cc: Laplante, Anne
Objet: RE: Rép. : Nouvelle demande

Bonjour, chère Madame Marchand,

Je vous remercie pour votre courriel. J'ai procédé à la validation de cette demande la semaine dernière. La « plaque spectrographique » se révèle en fait une diapositive sur verre montrant la photographie du cadavre d'une victime de crime. Puisqu'il semble s'agir de la même photographie qui a été demandée précédemment, l'accès et la reproduction ayant été refusés, nous n'y accéderons pas.

Je vous souhaite d'heureuses vacances.

Dany



Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org     



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

De : SUZANNE MARCHAND <SUZANNE.MARCHAND@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 juillet 2019 10:10
À : Brown, Dany <Dany.Brown@mcq.org>
Objet : Rép. : Nouvelle demande

Bonjour M. Brown,

Concernant cette communication, je vous ai laissé un message vocal la semaine dernière. Comme je n'ai pas eu de retour, je me permets de vous faire un retour par courriel. Je suis en vacances cette semaine et serai de retour au bureau lundi le 8 juillet.

Toutefois, n'hésitez pas à me joindre sur mon cellulaire si cette nouvelle demande nécessite un traitement urgent.

Sincères salutations et au plaisir!

Suzanne

Suzanne Marchand

Directrice générale par intérim
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
Ministère de la Sécurité publique



1701, rue Parthenais, 12^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 514 873-3301 poste 61490
Cellulaire : 514 244-8087
suzanne.marchand@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca/lajml

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 

CONFIDENTIALITÉ : Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

>>> "Brown, Dany" <Dany.Brown@mcq.org> 2019-06-26 08:09 >>>

Bonjour, chère Madame Marchand,

Nous recevons une nouvelle demande de reproduction d'images ainsi qu'une nouvelle demande d'accès ; l'information. On nous demande la reproduction photographique d'une plaque spectrographique. Nous n'avons aucune information sur le contenu de cette plaque, outre le fait qu'elle est associée au meurtre d'une femme en 1929. J'irai voir ladite plaque demain. Je crois toutefois comprendre que celle-ci présentera sous une forme graphique les résultats d'une analyse où les constituants élémentaires seront décomposés. Selon l'avis du Laboratoire et de votre archiviste, ces renseignements doivent-ils être considérés comme permettant d'identifier une victime de crime? Nous aurons besoin de l'autorisation du Laboratoire pour reproduire l'image, le cas échéant.

À nouveau, je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Dany

Kebbas, Nassima

De: SUZANNE MARCHAND <SUZANNE.MARCHAND@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 30 juillet 2019 13:26
À: Brown, Dany
Objet: RE: Rép. : Résultats d'une demande d'accès à l'information

Bonjour M. Brown,

Ce sera fait avec plaisir!

Bon été!

Suzanne

Suzanne Marchand

Directrice générale par intérim
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
Ministère de la Sécurité publique



1701, rue Parthenais, 12^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 514 873-3301 poste 61490
Cellulaire : 514 244-8087
suzanne.marchand@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca/ljsjl

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 

CONFIDENTIALITÉ : Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

>>> "Brown, Dany" <Dany.Brown@mcq.org> 2019-07-29 19:31 >>>
Bonjour, chère Madame Marchand,

Mais, de rien... Dans la mesure où des courriels échangés avec des membres du Musée seraient publiés en réponse à des demandes d'accès à l'information, nous souhaiterions en obtenir copie, dans la mesure du possible.

Avec mes meilleurs souhaits pour un bel été et avec mes meilleures salutations,

Dany

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste 210
Directeur
Direction des collections



MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

De : SUZANNE MARCHAND <SUZANNE.MARCHAND@msp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 29 juillet 2019 09:51

À : Brown, Dany <Dany.Brown@mcq.org>

Objet : Re: Rép. : Résultats d'une demande d'accès à l'information

Merci beaucoup M. Brown.

Au plaisir!

Suzanne

>>> "Brown, Dany" <Dany.Brown@mcq.org> 2019-07-29 07:57 >>>

Bonjour, chère Madame Marchand,

Madame Nassima Kebbas vous transmettra copie de ces échanges entre le Laboratoire et le Musée dès son retour, ce mardi,

Avec mes meilleures salutations,

Dany

Envoyé de mon iPhone

Bonjour M. Brown,

J'espère que tout va bien pour vous également et que vous passez un bel été!

Merci beaucoup de me tenir informée du dossier. Je souhaite grandement obtenir copies des documents transmis dans le cadre de cette nouvelle demande et qui proviennent d'échanges entre le LSJML et votre organisation.

Si ce n'est déjà fait, je vous souhaite de très belles vacances estivales!

Au plaisir!

Suzanne

<mime-attachment.gif> **Suzanne Marchand**

Directrice générale par intérim
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
Ministère de la Sécurité publique

1701, rue Parthenais, 12^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 514 873-3301 poste 61490
Cellulaire : 514 244-8087
suzanne.marchand@msp.gouv.qc.ca
www.securitepublique.gouv.qc.ca/ljsjml

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 

CONFIDENTIALITÉ : Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

>>> "Brown, Dany" <Dany.Brown@mcq.org> 2019-07-25 09:58 >>>

Bonjour, chère Madame Marchand,

Nous publierons aujourd'hui – ou dans les prochains jours – les résultats de la nouvelle demande d'accès à l'information que nous avons reçue le 24 juin dernier. Y figureront quelques courriels échangés avec le ministère de la Sécurité publique ainsi que l'inventaire non exhaustif des boîtes d'archives du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale conservées par le Musée de la civilisation. Si vous souhaitez recevoir ces documents, je vous prie simplement d'en faire la demande auprès de madame Nassima Kebbas, en copie de ce courriel.

Espérant que vous passez un bel été, je vous transmets mes salutations les plus cordiales.

Dany

[<mime-attachment.png>](#)

Dany Brown - T. 418 643-2158, poste210

Directeur

Direction des collections

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org [<mime-attachment.png>](#) [<mime-attachment.png>](#) [<mime-attachment.png>](#) [<mime-attachment.png>](#)

[<mime-attachment.png>](#)

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Sedésabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la Loi peut par ailleurs demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Une demande de révision doit être faite dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

L'article 137 de la Loi précise que la demande de révision doit être faite par écrit et qu'elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée.